



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 91708

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la formation des infirmières libérales, plus particulièrement dans le contexte actuel. Effectivement dans ce contexte de mise en place de l'état d'urgence lié aux attentats, de menace terroriste et de risque d'attaques chimiques ou bactériologiques redouté par les autorités, tous les professionnels de santé peuvent être confrontés à la gestion de menaces sanitaires graves et de situation d'urgence. À l'instar de la formation des professionnels de santé hospitaliers ou de celle des sapeurs-pompiers professionnels, la question se pose de la nécessité d'une formation pour les infirmières d'exercice libéral adaptée à ce type de risques collectifs. Il lui demande si, dans le cadre du développement professionnel continu, de telles formations existent ou si, le cas échéant, elle envisage une mise en place dans l'organisation de la gestion de telles crises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91708

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9782

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)